

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -
(N° 443)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1223

présenté par

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis au nom de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, M. Bertrand Petit, M. Delautrette, Mme Jourdan, M. Hajjar, M. Leseul, M. Naillet, Mme Battistel, M. Potier et M. Garot

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Au plus tard un an après la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport évaluant l'impact en matière de biodiversité des dispositions de l'article 1^{er} de la présente loi et présentant les moyens financiers pouvant être mobilisés par l'État pour soutenir les réserves de biosphère.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel du Groupe Socialistes et apparentés vise à interpeller le Gouvernement sur la nécessité de soutenir financièrement les Réserves de biosphère.

Ces réserves sont des territoires désignés par l'UNESCO pour développer et promouvoir des modèles de développement local alliant soutenabilité, conservation de la biodiversité, adaptation et atténuation des changements climatiques. La France compte actuellement 16 Réserves de biosphère, couvrant plus de 11 millions d'hectares et où vivent 3,2 millions de personnes.

Les Réserves de biosphère ne reçoivent en tant que telles aucun soutien direct ni de l'UNESCO, ni de l'État français pour leur animation et leur gestion. La conséquence est que toutes ne peuvent pas toujours garantir dans la durée le développement des engagements qui justifient pourtant leur désignation par l'UNESCO. Elles rencontrent aussi des difficultés pour répondre aux attentes du programme international et participer aux rencontres qu'impliquent les réseaux thématiques et régionaux de l'UNESCO.

Le réseau français des Réserves de biosphère actuelles et de sites candidats est animé par l'association MAB France. L'association reçoit principalement un soutien contractuel annuel de l'Office français de la biodiversité de 150 000 € pour financer 3 salaires permettant de couvrir un ensemble de missions d'intérêt commun mais ne permettant pas l'animation localement de chacune

des Réserves de biosphère comme elles le souhaiteraient et le nécessitent. Son budget est complété sur projets.

Par le biais de cet amendement, nous relayons la demande formulée par cette association pour un financement alloué par l'État par Réserve de biosphère pour leur animation (salaire et fonctionnement du coordinateur) et un appui pérenne au bénéfice de MAB France, la tête de réseau national.